## CONSEIL de TOULOUSE METROPOLE du 17 octobre 2024 Intervention d'Odile Maurin

15.4 ZAC Andromède (Blagnac) : Lancement d'une Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLUi-H arrêté le 20 juin 2024 - Phase 3 de la ZAC et définition des modalités de concertation auprès du public, du projet de schéma directeur d'aménagement soumis à évaluation environnementale - DEL-24-0597

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je ne prendrai pas part au vote de cette délibération faute d'informations suffisantes sur le lancement de cette Déclaration de Projet valant mise en compatibilité des PLU et PLUi-H pour la phase 3 de la ZAC Andromède. Je note juste une volonté très forte d'accélération sur ce projet d'Andromède 3.

Je crains que les modalités de concertation risquent encore d'être minimalistes. Notamment, vous indiquez que « l'objectif est de permettre au public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés, d'accéder aux informations relatives au projet et au plan, afin de pouvoir formuler des observations et propositions qui seront enregistrées, examinées et conservées par l'autorité compétente. » Mais nous n'avons aucun détail sur la durée, la période, et surtout sur les moyens réels dévolus à cet exercice.

Quant à la consultation conjointe avec une procédure commune, les associations craignent que cela favorise la confusion et rende plus difficile la participation citoyenne.

Surtout, je suis très surprise que cette concertation ne concerne que les habitants de Blagnac et que rien ne soit envisagé pour les habitants de Beauzelle. En effet, les impacts sur la population, sur l'environnement, sur le cadre de vie et la santé seraient bien plus importants sur la commune de Beauzelle que sur celle de Blagnac.

Un quartier pavillonnaire Beauzellois est en bordure directe de ce projet qui se situe à la limite entre les 2 communes, beaucoup plus proche du centre de Beauzelle que du centre de Blagnac. Le bassin de vie se situera prioritairement à Beauzelle (commerces, bureau de poste, ...) et donc impactera les déplacements sur les 2 communes, et l'impact environnemental ne connait pas les frontières administratives...

Des habitants et associations de ce secteur s'inquiètent par exemple que la rue des Ecole à Beauzelle soit ouverte comme voie d'accès à Andromède 3. Ce qui augmenterait le trafic routier avec tout ce que cela engendre : pollution de toutes sortes, perte de l'îlot de fraîcheur, perte de la biodiversité, etc.

La voix des Beauzellois compte-t-elle moins que celle des Blagnacais?

A minima ils sont en droit d'être au courant de ce qui va se passer dans leur commune, et de donner leurs avis sur ce projet qui prévoit 1 544 logements, c'est-à-dire, à minima 3 000 à 3 500 personnes sur ce site qui est un cul de sac.

De plus, il semble que ce projet représenterait environ 5 ans de l'obligation de construction de la commune de Blagnac (plus de 310 logements par an sur la période 2025 - 2035). A noter que d'autres projets importants sont en cours de réalisation ou à l'étude et il est plus que difficile pour les habitants et associations d'avoir une vision globale du nombre de construction supplémentaire sur Blagnac dans les 5 prochaines années.

Et en ce qui concerne la voierie et les transports collectifs, pas d'informations précises.

Pour rappel, on parle d'un espace naturel de 53 hectares laissés à l'état sauvage avec ses friches et ses bois. Et on est à proximité de sites Natura 2000, et en bordure directe de la ripisylve du Riou avec de nombreuses espèces protégées. N'est-il pas temps de se poser la question des réels bénéfices de l'urbanisation à marche forcée de la métropole, de pourquoi et pour qui on construit, et quels sont à contrario les bénéfices de la conservation de zones naturelles et la préservation de la biodiversité ?

Enfin, il est regrettable que la mairie de Blagnac ne prenne pas la peine de répondre aux associations et habitants qui les sollicitent.

Selon plusieurs associations, les services municipaux de la commune de Blagnac auraient reçu des consignes de la part du maire de la commune, de ne plus communiquer avec les associations écologistes suite à leur opposition au précédent projet daté de 2019.

Et surtout, M. Carles, évitez de nous raconter encore qu'il s'agit de deux/trois individus qui ne seraient même pas de la commune. Car la pétition Stop au projet d'urbanisme Phase 3 d'Andromède lancé par le Poumon des Céphéides a recueilli près de 10 000 signatures. En conséquence, je ne peux que vous inviter à un dialogue respectueux avec les associations du territoire et j'invite la métropole à étendre la concertation aux habitants de la commune de Beauzelle, particulièrement concernée par ce projet.